

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-PACÔME

Le 3 juin 2014

SÉANCE ORDINAIRE

Présents : Madame la mairesse Nathalie Lévesque, Mesdames les conseillères Julie Mercier et Johanne Dubé, Messieurs les conseillers Christian Dionne, Éric Lavoie, Jacques Lavoie et Benoit Fraser.

124.06.14

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 3 juin 2014 soit accepté tel que présenté.

125.06.14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2014

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à la majorité des membres présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2014 soit adopté tel que présenté.

SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX

Le directeur général mentionne que toutes les résolutions ont été envoyées à qui de droit ainsi que les paiements aux fournisseurs.

126.06.14

ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES, DES FACTURES ADDITIONNELLES ET DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à la majorité des membres présents que les comptes suivants soient approuvés et que le directeur général soit autorisé à en faire le paiement.

TOTAL SALAIRES	18 755.84 \$
TOTAL DES INCOMPRESSIBLES MUNICIPALITÉ	19 301.53 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER - MUNICIPALITÉ	77 179.46 \$
GRAND TOTAL :	115 236.83 \$

Je soussigné, Frédérick Lee, directeur général, certifie qu'il y aura les fonds nécessaires pour payer les comptes inscrits sur la liste déposée au conseil du 3 juin 2014 et dont j'ai copie aux archives.

Frédérick Lee,
Directeur général

127.06.14

APPROBATION DE LA CONTRIBUTION MUNICIPALE POUR 2014-TRANS-APTE INC.

Il est proposé par M. Benoit Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général à faire le paiement au montant de cinq mille trois cent trente-six dollars (5 336,00 \$) représentant la contribution de la Municipalité de Saint-Pacôme à Trans-Apte inc. pour l'année 2014.

128.06.14

NOMINATION DES EMPLOYÉS AU CAMP DE JOUR 2014

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme, en collaboration avec la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, organise cette année encore son camp de jour ;

ATTENDU QUE le camp de jour emploie habituellement 6 jeunes des régions de Saint-Pacôme et de Saint-Gabriel-Lalemant, mais que cette année, aucun candidat de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant n'a postulé ;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M^{me} Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser l'embauche pour le camp de jour des personnes suivantes :

Jiny Vincent	Coordonnatrice
Catherine Baker	Animatrice 5-7 ans
Samuel Ross	Animateur 5-7 ans
Eugénie Beauregard	Animatrice 8-9 ans
Louis-Charles Baker	Animateur 10-12 ans
Matéo Rafaël Gagnon-Chouinard	Animateur service de garde et aide à la coordination

129.06.14

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL SECTEUR RUE GARNEAU-ENTRETIEN DES ÉQUIPEMENTS DE TRAITEMENT D'EAU PLUVIALE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme désire réaliser un projet de développement résidentiel dans le secteur de la rue Garneau;

ATTENDU QUE le projet comprendra un prolongement du réseau d'égout pluvial;

ATTENDU QUE le projet prévoit la construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales et la mise en place d'un équipement de traitement visant à enlever une partie des matières en suspension (MES) présente dans l'eau pluviale;

ATTENDU QU'un entretien et un suivi doivent être réalisés, afin d'assurer le bon fonctionnement de ses équipements;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage à entretenir les ouvrages de rétention et de traitement installés dans le cadre de ce projet;

QUE la municipalité de Saint-Pacôme s'engage également à tenir un registre d'exploitation et d'entretien à jour pour ses équipements.

130.06.14

CRÉATION PETITE CAISSE POUR CAMP DE JOUR

ATTENDU QUE les opérations du camp de jour nécessitent de nombreux achats pendant les huit semaines d'opération;

ATTENDU QUE de venir à chaque fois au bureau municipal pour demander des fonds retarde le travail de la coordonnatrice ainsi que celui des employés administratifs;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M^{me} Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de :

- Créer une petite caisse de sept cents dollars (700.00\$) pour le camp de jour;
- Nommer la coordonnatrice du camp de jour, M^{me} Jiny Vincent, seule responsable de cette petite caisse;
- Que la coordonnatrice devra faire rapport des dépenses et revenus à chaque début de mois auprès du directeur général ou de la technicienne en loisirs avec les reçus nécessaires pour justifier les dépenses engendrées.

131.06.14

FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL DU 28 JUILLET AU 1^{ER} AOÛT INCLUSIVEMENT

ATTENDU QUE la période printanière est une période de forte demande au niveau de l'administration municipale et au niveau du développement;

ATTENDU QUE pour répondre à ces besoins, les employés administratifs doivent effectuer plus d'heures et que ces heures sont accumulées;

ATTENDU QUE plusieurs partenaires municipaux, fournisseurs et commerces ferment leurs portes durant le congé de la construction;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que le bureau municipal soit fermé pour la période du 28 juillet au 1^{er} août 2014, soit pour une période de cinq jours ouvrables, mais que les services techniques, voirie et aqueduc, demeurent ouverts afin de continuer à répondre aux besoins de la population de Saint-Pacôme.

132.06.14

RÉORGANISATION DE L'ORGANIGRAMME MUNICIPAL SUITE À L'ÉLECTION DE M. JACQUES LAVOIE AU POSTE DE CONSEILLER # 6

ATTENDU QU'avec le départ de M. Robert Bérubé au poste de conseiller #6, des postes se sont libérés dans l'organigramme de la municipalité de Saint-Pacôme;

ATTENDU QU'avec l'élection le 25 mai dernier de M. Jacques Lavoie ces postes peuvent maintenant être comblés;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Christian Dionne et résolu à l'unanimité des membres présents de nommer M. Jacques Lavoie comme représentant et/ou responsable aux postes suivants dans l'organigramme municipal :

Représentant au conseil d'administration de la salle Albert-Royer
Coresponsable au poste des égouts sanitaires pour résidences isolées Q »R.8
Coresponsable au poste des aqueducs et égouts
Coresponsable au poste de la sécurité civile
Responsable en transport et voirie
Représentant au comité de développement de Saint-Pacôme

Il est à noter que l'organigramme en version du 3 juin 2014 fait partie des documents en annexe au présent procès-verbal.

133.06.14

AUTORISATION SIGNATURE PROTOCOLE D'EMBAUCHE AVEC LE CENTRE LOCAL D'EMPLOI

ATTENDU QUE la Fabrique de Saint-Pacôme a des besoins pour l'entretien de ses installations entre autres les cimetières;

ATTENDU QUE la Fabrique est admissible à une subvention salariale de la part du centre local d'emploi (C.L.E.) mais, ne possédant pas de numéro d'entreprise au Québec, elle doit se tourner vers un organisme partenaire pour engager et rémunérer la ressource;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme peut, selon les critères du C.L.E., être cet organisme partenaire;

POUR TOUTES CES RAISONS il est proposé par M^{me} Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents d'autoriser le directeur général, M. Frédérick Lee à signer le protocole d'entente avec le C.L.E. pour l'engagement d'une ressource subventionnée dans le cadre du programme d'insertion à l'emploi, et ce pour un total de 920 heures.

134.06.14

DEMANDE À LA CPTAQ-FERME PIPLO ENR. DOSSIER #407 479

ATTENDU QUE la municipalité a déjà accepté la demande déposée à la CPTAQ telle qu'adoptée par le conseil municipal en date du 1^{er} avril 2014 via la résolution #079.04.14;

POUR CETTE RAISON il est proposé par M. Benoît Fraser et résolu à l'unanimité des membres présents que la partie de terrain qui sera vendu à M. Rémi Fournier et Mme Karine Bérubé soit considérée comme un terrain utilisé, qu'il sera utilisé à

des fins accessoires à leur résidence et que cette utilisation est conforme à la réglementation municipale.

135.06.14

DEMANDE DU CLUB OPTIMISTE SAINT-PACÔME INC. POUR LE PROJET « APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE ET ART DE S'EXPRIMER »

ATTENDU QUE le Club Optimiste de Saint-Pacôme tient cette année encore son événement « Appréciation de la jeunesse et Art de s'exprimer »;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pacôme octroie habituellement des laissez-passer de cinéma aux méritants de cette activité pour un montant de 25.00\$;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents que la Municipalité de Saint-Pacôme octroie des laissez-passer de cinéma pour un montant équivalent à 25.00\$.

136.06.14

ARC-EN-CIEL DU CŒUR-CAMPAGNE DE FINANCEMENT

ATTENDU QUE l'Arc-en-ciel du cœur est un organisme d'entraide communautaire sans but lucratif venant en aide aux personnes touchées par la maladie cardiaque;

ATTENDU QUE l'Arc-en-ciel du cœur prône les saines habitudes de vie, afin de prévenir les maladies cardiaques et de toucher toute la population;

ATTENDU QUE la tenue d'une campagne de financement est essentielle afin de recueillir les fonds nécessaires au bon fonctionnement de cet organisme;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M^{me} Johanne Dubé et résolu à l'unanimité des membres présents de faire un don de cinquante dollars (50,00 \$) à l'Arc-en-ciel du cœur afin que cet organisme puisse continuer d'offrir des services à la population.

137.06.14

RÉORGANISATION ORLÉANS EXPRESS

ATTENDU QUE la compagnie de transport Autocars Orléans Express inc. a déposé le 12 mai dernier à la Commission des transports du Québec une demande de modification de son offre de service;

ATTENDU QUE cette modification vise une nouvelle programmation des horaires, une diminution des départs et l'annulation d'arrêts dans plusieurs municipalités du Bas-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE dans cette modification, Autocars Orléans Express inc. propose du transport express et semi-express en abandonnant à toutes fins pratiques le volet local ;

ATTENDU QU'en vertu de son permis d'exploitation émis par la Commission des transports du Québec, Autocars Orléans Express inc. a l'obligation de desservir un ensemble de routes au Québec;

ATTENDU QUE les modifications annoncées au service offert par Autocars Orléans Express inc. vont pénaliser les usagers des municipalités du Bas-Saint-Laurent et se traduiront par une importante diminution de service dans notre région, laquelle est déjà fortement affectée par la dévitalisation et l'effritement du tissu socioéconomique;

ATTENDU QUE la Commission des transports du Québec pourrait tenir des audiences publiques sur les demandes de modifications aux services d'Autocars Orléans Express inc.;

ATTENDU QUE les MRC du territoire du Bas-Saint-Laurent envisagent actuellement, de concert avec la CRÉ, la possibilité de se doter d'un plan de transport régional et qu'à cet effet, une rencontre exploratoire est prévue le 28 août prochain;

ATTENDU QU'un tel plan de transport est susceptible de se voir intégré au schéma d'aménagement et de développement des MRC concernées et pourrait éventuellement proposer un ou des scénarios alternatifs à une possible réduction de service tel qu'envisagé par Autocars Orléans Express inc.;

ATTENDU QUE le maintien d'une desserte adéquate en matière de transport en commun constitue un enjeu de développement majeur dans une région comme la nôtre;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par M. Jacques Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE les membres du conseil de la Municipalité de Saint-Pacôme s'opposent à la demande de modification de l'offre de service telle que formulée par Autocars Orléans Express inc. et demandent :

1. à la CRÉ d'évaluer la possibilité d'élaborer un plan de transport qui couvrira l'ensemble de la région du Bas-St-Laurent afin que les MRC puissent se doter d'un tel plan de transport applicable à l'échelle de leur territoire respectif et répondant aux besoins de leurs communautés;
2. à la Commission des transports du Québec de suspendre le traitement de la récente demande de modification de l'offre de service d'Autocars Orléans Express inc. tant que la CRÉ du Bas-St-Laurent n'aura pas procédé au dépôt de son plan de transport régional;
3. que des audiences publiques soient tenues par la Commission des transports du Québec sur la demande de modification de l'offre de services d'Autocars Orléans Express inc. ;
4. que soit transmise pour appui copie de la présente résolution aux MRC du Bas-St-Laurent, aux députés provinciaux de la région, Messieurs Norbert Morin, Pascal Bérubé, Harold Lebel et au ministre responsable de la région, monsieur Jean D'Amour.

Il est également résolu que la présente soit transmise à la compagnie de transports Autocars Orléans Express inc.

138.06.14

FÉLICITATIONS-AUBERGE COMME AU PREMIER JOUR

ATTENDU QUE L'Auberge comme au premier jour est le lauréat or dans la catégorie « Hébergement Gîte » au grand prix du tourisme québécois 2014;

ATTENDU QUE cette distinction est la plus haute dans le domaine touristique au Québec;

ATTENDU QUE la municipalité apprécie le rayonnement qu'un tel prix génère sur l'offre de services et d'activités récréotouristiques de notre municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité désire offrir sa reconnaissance et souligner la qualité des services d'hébergement de l'établissement;

POUR TOUTES CES RAISONS, il est proposé par Mme Julie Mercier et résolu à l'unanimité des membres présents de rédiger une lettre de félicitations et de remerciements aux propriétaires de l'établissement.

CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée au conseil.

VARIA

PÉRIODE DE QUESTIONS

139.06.14

FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE

N'ayant plus rien à discuter, il est proposé par M. Éric Lavoie et résolu à l'unanimité des membres présents de clore l'assemblée. Il est 8h14.

Nathalie Lévesque
Mairesse

Frédéric Lee
Directeur général

